

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Boite_016 | Préparation des Anormaux](#)[CollectionBoite_016-2-chem | R. \[révolution?\]](#) Item **Le renouvellement des corps judiciaires après la chute du roi**

Le renouvellement des corps judiciaires après la chute du roi

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b016_f0117**

Source**Boite_016-2-chem | R. [révolution?]**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Leigman
Juhic pde
Revol.

Le renouvellement du corps judiciaire après
chute du Roi

- Au lendemain de la chute du roi, le trib^x supérieur
de justice de son père - la Légation - le 14 août
le tribunal de cassation avait été renouveau qui a ordonné
la publication du décret sur le tribunal Roi.

La constitution se borna à remplacer les commissions
du Roi (14 août) ; le tribunal nommant de ces
ministres. C'est le 18 août, décret confiant aux
g^x de département et de district le soin de nommer des "commis-
saires nationaux des trib^x civils et criminels" (sans le Roi)

Le 19 août Danton, nouveau ministre, envoie une
circulaire où il critique la h. qui comprime le tribunal
(le peuple a voulu l'échouer, "le h. en place") : "Il est encore
en votre pouvoir de reconquérir le bien public national... Jurez l'égalité,
l'unité, l'A. N. de ces décrets libérateurs ; tournez l'âme libre,
l'âme humaine de la patrie et du bonheur public, le plaisir de celui
qu'on veut vous diriger et voir même l'âme apaisée de la
liberté. que le tribunal du trib^x c'est l'âme du peuple entier."

- Dès le lendemain de la réunion de la Convention,
on demande le renouvellement des tribunaux. Philippeaux:
"l'ancien membre du tribunal, le conventionnel qui a
commencé. Je puis attester que, si par mal, il n'est d'être
patriote et perdre son moi." (27 sept 92)

Billard. Varennes : les trib^x "n'ont rien que de perdre l'âme"

les divisions de la famille. Il n'est-ce que
le support de la tyrannie. que 2 experts sont les
arbitres du différend. Cette justice est simple, accessible
et moins dispendieuse. Il ne s'agit pas de la justice
en l'honneur."

Billand-Vernier fut appelé à Teguichin. et un
décid que le corps ~~administr.~~ administratif, municipal et
judiciaire seraient renouvelés.

Telle sera certes une modification : qu'on
puisse établir jusqu'ici sans incident sur le terrain de la
loi.

Quelques hommes honnêtes s'opposent, au nom des
techniques nouvelles : "Précisément, il faut
encore plus que tout, connaître le droit romain, ... les
coutumes et les ordres, ... les devoirs et les sanctions de la
C.A.N. Celui qui voudrait être juge sans ces connaissances
serait un ennemi. Te dis-je, ce sont les hommes." (charret & qui
avait été auparavant juge au tribunal de cassation).

D'autre lui répond en faisant savoir que les
tribunaux sont infestés d'hommes nouveaux, d'hommes
honnêtes ayant une certaine connaissance de la chose.
Il lui dit aussi qu'il faut se retrouver de la machine
de Joly, ainsi même les juges, les juges de paix
que le juge "communiquant" avec le pouvoir exécutif.
Il lui envoie aussi 7 ou 8 pt. qui mentionnent l'au-
thorité."

352.360